



RCS : ANNECY

Code greffe : 7401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ANNECY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2003 B 00424

Numéro SIREN : 449 572 759

Nom ou dénomination : 4K 2D

Ce dépôt a été enregistré le 04/05/2016 sous le numéro de dépôt A2016/003159

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
ANNECY

Dénomination : 4K 2D
Adresse : Zac de la Mandallaz 74330 Epagny -FRANCE-

n° de gestion : 2003B00424
n° d'identification : 449 572 759

n° de dépôt : A2016/003159
Date du dépôt : 04/05/2016

Pièce : Rapport du commissaire aux apports du
30/03/2016 sur les apports en nature effectués à la
société 4K 2D à la société SAS OPTIQUE
TORRILHON.



633941

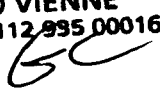
CG CONSULTANT
Guillaume COQUERELLE
5 Montée coupe Jarret
38200 VIENNE
RCS Vienne : 441 112 935
Tél : 04 74 48 36 20

4K 2D
Société par actions simplifiée
Au capital de 37 000€
Siège social à EPAGNY (74330)
ZAC de la Mandallaz
RCS Annecy : 449 572 759

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS SUR
LES APPORTS EN NATURE EFFECTUES A LA SAS
4K 2D par la SAS OPTIQUE TORRILHON.

SARL au capital de 7 500 euros
Membre de la compagnie régionale des commissaires aux comptes de Grenoble
Inscrite au Tableau de l'ordre des experts comptables de la région de Lyon

SARL C.G. CONSULTANT
5, montée Coupe Jarret
38200 VIENNE
SIRET 441 112 935 00016



4K 2D
Société par actions simplifiée
Siège social à EPAGNY (74330)
ZAC de la Mandallaz
RCS Annecy : 449 572 759

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS
SUR LA VALEUR DES APPORTS EFFECTUES
A LA SAS 4K 2D par la SAS OPTIQUE TORRILHON.

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique en date du 3 mars 2016, concernant l'apport partiel d'actif de la société OPTIQUE TORRILHON à la société 4K 2D, nous vous présentons notre rapport prévu par l'article L.225-147 du Code de Commerce.

L'actif net apporté a été arrêté dans le projet de traité d'apport partiel d'actif entre la société OPTIQUE TORRILHON et la société 4K 2D bénéficiaire de l'apport.

Il nous appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des apports n'est pas surévaluée.

A cet effet, nous avons effectué nos diligences selon les normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux comptes applicables à cette mission ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur du nominal des actions à émettre par la société bénéficiaire de l'apport.

Notre rapport relatant l'exécution de notre mission comporte :

- une présentation de l'opération et la description des apports.
- l'exposé de nos diligences et notre appréciation de la valeur des apports.
- Une conclusion.

SARL C.G. CONSULTANT
5, montée Coupe Jarret
38200 VIENNE
SIRET 441 112 935 00016

1 – PRESENTATION DE L'OPERATION ET DESCRIPTION DES APPORTS

a – Entités participantes et présentation de l'opération

- La société 4K 2D, société par actions simplifiée au capital de 37 000 euros, dont le siège social est fixé ZAC de la Mandallaz 74330 EPAGNY, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Annecy (74) sous le n°449 572 759, ayant pour objet social l'exploitation de tous fonds de commerce d'optique, la vente de tous appareils d'optique, de lunetterie, de précision, d'appareils photographiques et tous travaux y afférents.
- La société OPTIQUE TORRILHON, société par actions simplifiée, au capital de 40 000 euros, dont le siège social est 57 Boulevard de l'Europe 69310 PIERRE BENITE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon (69) sous le n°307 177 816, ayant pour objet social l'exploitation de tous fonds de commerce d'optique, la vente de tous appareils d'optique, de lunetterie, de précision, d'appareils photographiques et tous travaux y afférents.

L'opération s'analyse en un apport partiel d'actif.

Les deux sociétés font parties du « Groupe TORRILHON » spécialisé dans l'optique et l'audition. Elles n'ont aucun lien direct en capital mais ont toutes deux pour unique associé la société OPTIQUE PARTICIPATIONS, société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 3 350 624 €, ayant son siège social à CHAPONOST (69630), 74, Route de Brignais, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon sous le numéro 408 454 759.

Les deux sociétés n'ont aucun dirigeant commun.

Cette opération d'apport partiel d'actif participe d'une volonté de restructuration au sein du groupe TORRILHON des différents magasins en fonction de leurs activités (optique/audition) et de leur localisation géographique.

Ainsi, à l'issue de la présente opération, la société OPTIQUE TORRILHON regroupera ses activités dans le département du Rhône et la société 4K 2D exploitera tous les magasins du Groupe TORRILHON dans le département de Haute-Savoie.

b – description et évaluation des apports

Les modalités de l'apport partiel d'actif sont exposées, de façon détaillée, dans le projet de traité d'apport partiel d'actif.

Les sociétés concernées étant sous contrôle commun, conformément au Règlement comptable 2004-01 du 4 mai 2004 abrogé et repris par le Règlement ANC n°2014-03, les éléments d'actif et de passif apportés sont évalués à leur valeur comptable, tels qu'ils figurent dans les comptes de la société OPTIQUE TORRILHON, arrêtés au 30 septembre 2015.

La parité d'échange sera déterminée sur la base des valeurs réelles attribuées, d'une part, à la branche apportée et, d'autre part, à la société 4K 2D.

La valeur réelle de la branche qui serait apportée a été déterminée en prenant 90 % du Chiffre d'affaires hors taxe généré par ladite branche lors du précédent exercice 2014-2015. Elle ressort ainsi à **623 035 €**.

La valeur réelle de la société 4K 2D a été déterminée en prenant en compte la valeur de l'actif de la société au 30 septembre 2015 augmentée de la survaleur du fonds de commerce qu'elle exploite (elle-même déterminée comme suit : 90% de la moyenne du chiffre d'affaires hors taxe des 3 précédents exercices clos – valeur nette comptable du fonds telle qu'elle ressort des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2015). Cette valeur s'établit ainsi à **892 642 €**.

La société OPTIQUE TORRILHON apporte à la société 4K 2D, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, son fonds de commerce, constituant une branche complète et autonome d'activité d'achat et vente d'optique lunetterie, moyennant la prise en charge par la société 4K 2D des éléments de passif dépendant de ce fonds de commerce, tels que ces éléments d'actif et de passif existeront au jour de la réalisation de l'apport, étant précisé que, d'un commun accord entre les parties, l'apport sera définitivement réalisé le jour des décisions de l'associée unique de la société OPTIQUE TORRILHON et de la société 4K 2D, avec effet au 1er octobre 2015.

Toutes les opérations actives et passives accomplies par la société OPTIQUE TORRILHON, depuis 1^{er} octobre 2015 jusqu'au jour de la réalisation définitive de l'apport, seront à la charge ou au profit de la société 4K 2D.

Les éléments corporels et incorporels, objets du présent apport, forment une branche complète d'activité susceptible d'une exploitation autonome.

Désignation des biens et droits apportés à la valeur nette comptable

Actif apporté

Le fonds de commerce apporté par la société OPTIQUE TORRILHON à la société 4K 2D comprend notamment :

- ✓ la clientèle, l'achalandage, les logiciels, les archives techniques et commerciales, les pièces de comptabilité, les registres et en général tous documents quelconques appartenant à la société OPTIQUE TORRILHON et se rapportant au fonds de commerce apporté,
- ✓ le droit à la jouissance des locaux d'une surface totale d'environ 173,93 m², situé au niveau rez-de-chaussée du Centre commercial « GEANT CASINO ANNECY SEYNOD », situé à SEYNOD (74600), Route d'Aix Les Bains, en vertu d'un bail commercial conclu avec la société MERCIALYS, société anonyme au capital de 92 049 169 €, dont le siège social est à PARIS (75016), 148, Rue de l'Université, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 424 064 707, à compter du 1^{er} juillet 2014 pour une durée de dix ans,
- ✓ l'ensemble contractuel conclu avec la Guilde des Lunetiers pour l'exploitation d'une enseigne « KRYSS »,
- ✓ le bénéfice et la charge de tous autres traités, conventions et engagements qui auraient pu être conclus ou pris par la société OPTIQUE TORRILHON, pour lui permettre d'exploiter le fonds de commerce apporté à la société 4K 2D,

	BRUT	Amortissements Dépréciations	NET au 30/09/2015
<i>I - Actif immobilisé</i>			
<u>Immobilisations incorporelles</u>			
▪ Fonds transmis pour	280 000,00 €		280 000,00 €
<u>Immobilisations corporelles</u>			
▪ Agencements transmis pour	290 324,00 €	41 539,91 €	248 784,09 €
▪ Matériel et outillage transmis pour	62 576,35 €	41 548,69 €	21 027,66 €
<u>Immobilisations financières</u>			
▪ Dépôt de garantie transmis pour	17 831,29 €		17 831,29 €
<i>Sous-total n°1</i>	650 731,64 €	83 088,60 €	567 643,04 €
<i>II – Actif circulant</i>			
<u>Stock et en-cours</u>			
▪ Stock transmis pour	91 126,00 €	3 534,00 €	87 592,00 €
▪ Avances et avoirs à recevoir	23 212,36 €		23 212,36 €
<u>Créances</u>			

S&B C.G. CONSULTANT
5, montée Coupe Jarret
38200 VIENNE
SIRET 441 112 935 00036

▪ Clients et comptes rattachés transmises pour	53 605,55 €		53 605,55 €
▪ Autres créances transmises pour	9 991,95 €		9 991,95 €
<u>Disponibilités</u>	12 001,61 €		12 001,61 €
<u>Charges constatées d'avance</u>	23 412,16 €		23 412,16 €
<i>Sous-total n°2 :</i>	213 349,63 €	3 534,00 €	209 815,63 €
TOTAL ACTIF	864 081,27 €	86 622,60 €	777 458,67 €

Soit un montant de l'actif apporté de777 458,67 €

Passif pris en charge

1. Dettes financières

Emprunts auprès d'établissements de crédit **253 443,70 €**
 (Prêt Banque Populaire Loire et Lyonnais n° 08645242 de 300 000 €)
 Dont intérêts courus pour 293,94 €

2. Dettes fournisseurs et comptes rattachés **67 284,86 €**

3. Dettes fiscales et sociales **41 984,04 €**

4. Autres dettes **6 188,36 €**

Soit un montant de passif apporté de368 900,96 €

Actif net apporté

Différence entre l'actif apporté et le passif pris en charge, l'actif net apporté par la société OPTIQUE TORRILHON à la société 4K 2D s'élève donc à :

. Total de l'actif **777 458,67 €**
 . Total du passif **368 900,96 €**

Soit un actif net apporté de408 557,71 €

SARL C.G. CONSULTANT
 5, montée Coupe Jarret
 38200 VIENNE
 SIRET 441 112 935 00016

c – rémunération des apports

L'actif net comptable apporté par la société OPTIQUE TORRILHON à la société 4K 2D sur la base des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2015 s'élève donc à **408 557,71 €**.

La rémunération de l'apport par émission au profit de la société OPTIQUE TORRILHON d'actions nouvelles de la société 4K 2D est réalisée à raison du rapport entre les valeurs réelles de l'apport d'une part, et de la valeur réelle de la société 4K 2D d'autre part.

En conséquence, en représentation de ces apports nets, et compte tenu de la valeur de l'action 4K 2D, il sera attribué à la société OPTIQUE TORRILHON, 25 830 actions de 1 € chacune, créées à titre d'augmentation de son capital de 25 830 € par la société 4K 2D.

Les 25 830 actions nouvelles seront entièrement assimilées aux titres déjà existants, jouiront des mêmes droits et supporteront les mêmes charges, notamment toute retenue d'impôts, en sorte que tous les titres de même nature, sans distinction, donneront droit au paiement de la même somme nette lors de toute répartition ou de tout remboursement effectué pendant la durée de la Société ou lors de sa liquidation.

Prime d'émission

La prime d'émission représentant la différence entre la valeur nette des biens apportés et la valeur nominale des titres émis en contrepartie, s'élève donc à $408\,557,71 - 25\,830 = 382\,727,71$ euros.

La prime d'apport sera inscrite au passif du bilan de la société bénéficiaire des apports et sur laquelle porteront les droits de tous les associés anciens et nouveaux de la société 4K 2D.

2 – DILIGENCES ET APPRECIATION DE LA VALEUR DES APPORTS

Nos diligences ont consisté, pour l'essentiel, à effectuer les travaux suivants :

- à contrôler l'existence des actifs et passifs constitutifs de l'apport.
- à vérifier, jusqu'à la date de ce rapport, l'absence de faits ou d'évènements susceptibles de remettre en cause les valeurs.
- à analyser la méthode de valorisation des actifs et passifs.
- à vérifier que la société apporteuse était bien en droit de transmettre la propriété de l'actif dont l'apport est envisagé.
- à interroger les dirigeants et l'avocat collaborant au développement de l'entreprise.

Nous avons pris connaissance des documents suivants :

- Documentation juridique des sociétés concernées ;
- Comptes annuels des sociétés 4K 2D et OPTIQUE TORRILHON arrêtés au 30 septembre 2015.

SARL C.G. CONSULTANT
5, montée Coupe Jarret
38200 VIENNE
SIRET 441 112 935 00016 

3 – CONCLUSION

En conclusion de nos travaux, nous sommes d'avis que la valeur des apports retenue s'élevant à 408 557,71€ n'est pas surévaluée et, en conséquence, que l'actif net apporté est au moins égal au montant de l'augmentation de capital de la société 4K 2D, bénéficiaire de l'apport, majorée de la prime d'émission.

De plus, il n'existe pas d'avantages particuliers stipulés dans les actes.

Fait à Vienne,

Le 30 mars 2016,

Le Commissaire aux Comptes

CG CONSULTANT
Guillaume COQUERELLE

SARL C.G. CONSULTANT
5, montée Coupe Jarret
38200 VIENNE
SIRET 441 112 935 00016